

EDITO

99^e Congrès

Ensemble, faisons cause commune



Tel est le mot d'ordre de la mobilisation lancée par l'AMF en septembre dernier, afin de rappeler l'importance de l'institution communale. La question des moyens financiers reste au cœur de nos préoccupations alors que les investissements chutent et que les services de proximité sont impactés.

Cette situation est d'autant plus injuste que, par décision de l'État, les dépenses de fonctionnement du bloc communal vont continuer mécaniquement à augmenter avec, par exemple, l'augmentation de 1,2 % du point d'indice des fonctionnaires. Tout en reconnaissant leur contribution à une administration de qualité, il n'en reste pas moins que cette mesure va coûter au moins 650 millions d'euros aux collectivités territoriales. Cela s'ajoute à beaucoup d'autres dépenses imposées.

Malgré ces difficultés, les élus restent déterminés. Les débats de notre Congrès s'articuleront autour de la vie de nos territoires (place de la commune dans le nouveau paysage institutionnel avec l'évolution des périmètres intercommunaux, santé, culture, attractivité des territoires ruraux, politique de sécurité et prévention de la radicalisation, Europe et migrations,...). Ils démontreront, s'il en était besoin, le rôle central de la commune pour répondre aux défis contemporains.

Notre Congrès du 30 mai au 2 juin prochain, avec une première journée consacrée aux préoccupations des élus ultramarins, sera exceptionnel à double titre puisque le 98^e congrès avait dû, dans un contexte dramatique, être annulé. Ce rendez-vous sera aussi le dernier avant les prochaines échéances nationales.

Nous attendons du Président de la République, invité à conclure nos travaux, des réponses nous permettant d'exercer du mieux possible notre mandat au service de tous nos concitoyens.

FRANÇOIS BAROIN



La réforme territoriale, un casse-tête !

Plus de 190 personnes ont participé au colloque « Réforme territoriale : quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ? » organisé le 22 mars par l'AMF, l'AFITE et le FP2E.

Cette matinée, consacrée à la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe, portait notamment sur leurs conséquences en termes de réorganisation opérationnelle des compétences en matière d'eau, d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

La réforme territoriale prévoit, à échéance proche, le transfert de ces compétences aux communautés de communes et d'agglomération, ce qui induit des bouleversements dans l'organisation administrative des territoires et des services publics. Or, cette redistribution est opérée quasi simultanément avec une importante redéfinition des périmètres des communautés. Lors de ce colloque, de nombreux élus ont regretté que la réforme territoriale, qui impacte pourtant fortement la gestion opérationnelle de l'eau et des déchets en bouleversant leurs périmètres d'organisation actuels, ne se soit pas intéressée plus en amont à l'efficacité réelle de ces systèmes avant d'en organiser la disparition. En effet, les intervenants ont rappelé que la réorganisation des établissements publics de coopération intercommunale doit avant tout servir les citoyens et les

usagers des services publics. Les élus ont ainsi unanimement manifesté leur attachement à une organisation « sur mesure » des territoires et des services qui doit s'appuyer sur la connaissance du terrain. Ils ont souligné leur crainte d'un « effet domino » dommageable pour des services publics environnementaux dont l'efficacité dépend de nombreux facteurs, notamment de la qualité des ressources mais aussi d'autres caractéristiques, physiques ou géographiques par exemple. Le modèle de gestion de l'eau par bassins versants a d'ailleurs prouvé son efficacité. La politique « déchets » s'est, quant à elle, appuyée sur des intercommunalités fondées sur un projet commun : le recyclage et la valorisation.

Il ressort des débats que la réorganisation doit se faire dans le cadre fixé par la Loi NOTRe mais la redéfinition des périmètres des services environnementaux doit être guidée par des objectifs d'efficacité et, notamment, de préservation du patrimoine naturel et des équipements. En effet, ce sont les élus qui conduisent ensemble, localement, une réflexion et définissent des choix stratégiques. Pour « le grand cycle de l'eau », le système français qui repose sur une organisation par bassins versants est admiré par de nombreux pays.

Voir www.amf.asso.fr/ref.BW14490

Communes nouvelles : l'AMF demande un pacte financier prolongé

Tout juste un an après la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle initiée par Jacques Pélissard, l'AMF organisait la Rencontre nationale des maires des communes nouvelles réunissant ainsi plus de 200 personnes à Paris. Depuis le 1^{er} janvier 2016, plus de 14 000 élus se sont engagés dans la démarche, soit 1 090 communes désormais regroupées au sein de 317 nouvelles collectivités.

Après les interventions de représentants de La Poste et de l'INSEE sur les enjeux de leur création relatifs à l'adresse, les codes INSEE et le recensement des populations, les échanges ont porté sur les interrogations et les attentes des élus quant à la place des communes déléguées après 2020, la représentation des communes nouvelles dans les EPCI et l'articulation avec les SDCI, les problématiques fiscales et d'harmonisation des bases, les effets de seuil, etc.

Bruno Delsol, directeur général des collectivités locales, invité à la table ronde, s'est engagé à approfondir avec les services de l'AMF les



problématiques soulevées tout en rappelant la volonté de l'État d'accompagner et de faciliter la mise en place des communes nouvelles en apportant des réponses pragmatiques mais aussi sécurisées sur un plan technique. En conclusion de la matinée, le président de l'AMF, François Baroin, a demandé la prolongation du pacte financier jusqu'à la fin de l'année 2016 – et non jusqu'au 30 juin 2016 – afin que les élus puissent poursuivre et préparer sereinement les modalités de création

des communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017.

Le prochain groupe de travail Communes nouvelles qui se réunira le 28 avril prochain reviendra sur la synthèse des questions posées et formulera des propositions d'évolutions nécessaires du régime des communes nouvelles. La proposition de loi sénatoriale tendant à permettre le maintien des communes associées en cas de création d'une commune nouvelle, soutenue

par l'AMF et qui a été votée au Sénat, pourrait permettre de résoudre certaines questions. Un point info concernant spécifiquement les communes nouvelles se tiendra le 2 juin de 11h à 12h30 lors du prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France (31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016, Paris Expo, Porte de Versailles).

Vous retrouverez plus d'informations sur la Rencontre du 16 mars 2016 sur www.amf.asso.fr/ réf. BW14391

Convention AMF-Caisse des dépôts

En présence de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, Pierre-René Lemas, DG de la CDC et François Baroin, président de l'AMF ont signé une convention de partenariat triennale portant notamment sur la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs. Ainsi, des expérimentations seront conduites dans une dizaine de communes. Les expériences réussies seront labellisées et mutualisées. Par ailleurs, le partenariat sur les communes nouvelles, engagé depuis 2014, se poursuivra avec des réunions d'information et la présentation, lors du Congrès, d'un panorama des communes nouvelles.

DGF : l'AMF demande une loi spécifique

Après l'annonce en novembre 2015 du report de la réforme de la DGF, les travaux d'examen de cette réforme sont désormais entamés. Ils sont conduits sur la base du dispositif adopté fin 2015 par le Parlement et ont pour but d'ajuster la réforme dans l'objectif de son application en 2017. Afin d'alimenter ces travaux, l'Administration prépare un rapport pour le 30 juin destiné à évaluer l'impact pluriannuel de la réforme en intégrant les nouveaux SDCI.

Reçues le 29 mars par les ministres concernés, les associations d'élus et le président du CFL ont remis une résolution commune exprimant les conditions préalables et leurs propositions

pour la réussite de la réforme et pour une répartition plus juste de la DGF.

Cette résolution réaffirme en particulier :

- la nécessité préalable de réviser la baisse des dotations prévue en 2017 ;
- l'exigence d'une réforme inscrite dans une loi spécifique et la nécessité d'obtenir des simulations pluriannuelles, tenant compte des nouveaux périmètres intercommunaux ;
- l'importance de définir des dispositifs de lisage et de garanties plus efficaces que ceux prévus à ce stade afin de garantir la soutenabilité de la réforme.

Résolution commune sur www.amf.asso.fr/ réf. BW14492

Accès aux soins

Suite à la saisine par l'AMF du Premier ministre au sujet de la très forte inquiétude des élus locaux concernant la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire (GHT), le président et une délégation de l'AMF ont rencontré Marisol Touraine le 29 mars. L'AMF a rappelé que les maires et présidents d'intercommunalité sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre de la politique d'accès aux soins et qu'ils doivent être étroitement associés à l'ensemble des décisions. La ministre s'est notamment engagée à associer au sein des comités territoriaux des élus locaux l'ensemble des élus concernés par les GHT et non uniquement les présidents des conseils de surveillance des établissements publics de santé. L'AMF sera très vigilante à ce que la nouvelle rédaction du décret d'application tienne compte de ces engagements. Le 99^e Congrès de l'AMF s'ouvrira, le 31 mai, par un débat consacré à ces sujets.

Voir www.amf.asso.fr/ref/BW14397 et [BW14452](http://www.amf.asso.fr/ref/BW14452).

Partage des données financières 2015

Les comptes de gestion 2015 des communes et de leurs groupements agréés au niveau national n'ont pas été communiqués alors que leur contenu constitue pourtant un élément d'information primordial pour les collectivités locales dans le cadre de leur préparation budgétaire 2016. L'ensemble de ces données permettrait en effet aux ordonnateurs de réaliser des comparaisons avec leurs situations locales et leurs équilibres financiers. L'AMF a saisi le ministre des Finances et des Comptes publics afin que lui soient transmis les éléments dont dispose le ministère pour les communes et leurs groupements afin de permettre aux élus locaux d'obtenir les tendances de la gestion 2015 au niveau national.

Voir www.amf.asso.fr/ref/BW14495

L'AMF au Sénégal

Lors du 1^{er} Congrès des maires du Sénégal, du 22 au 24 mars, le directeur général de l'AMF, Rollon Mouchel-Blaisot, représentant le président Baroin, a souligné la qualité des relations entre la France et le Sénégal en matière de coopération décentralisée – une convention de partenariat a d'ailleurs été signée entre les deux associations des maires. Il a rappelé l'importance du rôle des élus locaux du Nord et du Sud dans la lutte contre le terrorisme et dans la résolution des problèmes liés aux changements climatiques.

Avant-projet de loi Égalité et Citoyenneté



Un groupe de travail technique, réuni à la demande du Bureau de l'AMF, a débattu le 17 mars 2016 de l'avant-projet de loi Égalité et Citoyenneté.

Avec pour ambition de favoriser la construction et l'attribution de logements sociaux, notamment en zones tendues, le projet de loi transfère aux intercommunalités compétentes en matière d'habitat la politique d'attribution des logements.

Si les élus ont partagé l'objectif de favoriser l'égalité des chances et la mixité sociale, ils ont néanmoins relevé le paradoxe entre l'exercice de cette politique et des seuils minimaux de logements et des prélèvements relevant du niveau communal.

Ils ont rappelé que les contingents municipaux sont la contrepartie d'apports de financements ou de terrains et doivent permettre de mettre en œuvre la politique de peuplement déterminée par le maire.

Soulignant que le dispositif de solidarité et de renouvellement urbain tenait compte des spécificités territoriales, les élus se sont toutefois opposés à ce que des typologies de logements soient fixées territorialement.

Taxe de séjour

La collecte de la taxe de séjour par les plateformes nécessite la réalisation d'un fichier devant reprendre certaines informations prises par délibération (tarif de la taxe, période de perception) et qui auraient dû être publiées par Bercy depuis le 31 décembre 2015. Pour permettre la collecte de la taxe de séjour « au réel » par Airbnb dès cet été à l'occasion notamment de l'Euro 2016, l'AMF a demandé et obtenu la publication sur le site de la DGFIP d'un fichier exploitable par Airbnb contenant les éléments des délibérations sur la taxe de séjour. Pour mettre en œuvre cette solution transitoire, Bercy a demandé aux collectivités concernées de transmettre leurs délibérations aux DDFiP ou DRFiP, avant le 1^{er} avril 2016. L'AMF en a informé toutes les communes et EPCI. Les informations transmises par les communes et EPCI avant le 1^{er} avril devraient être accessibles sur le site de la DGFIP au plus tard le 30 avril 2016.

LUTTE CONTRE L'INCIVISME

L'EXEMPLE CANNOIS



François Baroin, président de l'AMF, et David Lisnard, maire de Cannes, ont présenté le 8 mars dernier, au siège de l'AMF, un dispositif de lutte contre les incivilités mis en place par la ville.

La mairie de Cannes a lancé une série d'actions pour rappeler que la

ville est un espace de vie et qu'il doit être respecté. Ce plan comporte plusieurs aspects : prévention, sensibilisation et répression, avec, par exemple, un volet pédagogique à travers des interventions des policiers municipaux dans les écoles, une application mobile pour permettre des signalements (voirie, espace public, espaces verts, etc.), une vaste campagne de communication et un renforcement de la verbalisation. Cette présentation à l'AMF s'inscrit pleinement dans la volonté de celle-ci de valoriser les actions locales innovantes et marquantes ayant vocation à être reproductibles.

ENVIRONNEMENT

FÊTE DE LA NATURE



Cette 10^e édition, se déroulera du 18 au 22 mai et aura pour thématique : « Passionnés par la nature ». Elle mettra en lumière les hommes et les femmes qui

œuvrent pour la nature au quotidien.

La Fête de la nature proposera plus de 5 000 manifestations gratuites à 800 000 participants grâce à l'encadrement bénévole de nombreux acteurs, la mobilisation des collectivités locales, des établissements scolaires, des entreprises et des particuliers. L'objectif est de renouer le contact avec notre patrimoine naturel, pour apprendre, comprendre ou tout simplement s'émerveiller. Les manifestations respectant intégralement la charte Fête de la nature recevront le label « manifestation labellisée » et intégreront à ce titre la programmation officielle.

CONTACT www.fetedelanature.com
coordination@fetedelanature.com

PATRIMOINE

CONCOURS DES ENTRÉES DE VILLE

Organisé conjointement par l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire & des villes à secteurs sauvegardés et protégés et la Fédération patrimoine-environnement, la 14^e édition du concours national des entrées de ville et reconquête des franges urbaine est lancée.

Le processus de candidature est ouvert jusqu'au 20 Juin 2016 aux communes de plus de 2 000 habitants ayant mené des opérations finalisées ou avec une tranche assez significative depuis moins de deux ans.

CONTACT www.concours-entreesdeville.com

ENVIRONNEMENT

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis 2010, Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France, organise ce concours en partenariat avec le ministère de l'Écologie et l'AMF. Cette initiative récompense les villes engagées dans la protection de leur patrimoine naturel et bâti. L'édition 2016 du concours sera consacrée aux sols et à la biodiversité, un thème à comprendre au sens large à travers l'urba-



nisme, les espaces verts, les activités agricoles et forestières, et la prévention des risques naturels. Les inscriptions pour les communes et intercommunalités souhaitant participer sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2016.

CONTACT www.capitale-biodiversite.fr

CONCOURS

ACCUEIL DU PUBLIC

Pour cette 5^e édition, le groupe AFNOR invite toutes les collectivités de plus de 2 000 habitants à participer gratuitement au baromètre de la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers. Il permet d'évaluer la perception réelle qu'ont les usagers de la qualité des services de proximité. Les communes et intercommunalités intéressées doivent se manifester dès maintenant auprès du groupe AFNOR avec une date limite d'inscription des candidatures fixée au 24 avril 2015.

CONTACT barometre-accueil-collectivites@afnor.org

MARCHÉS

FÊTE INTERNATIONALE DES MARCHÉS



Du 13 au 29 mai se tiendra la Fête internationale des marchés à l'initiative de l'Union mondiale des marchés. Elle valorise les marchés en tant que circuit court, mais aussi comme créa-

teur de lien social. Cette fête permet de fédérer le plus grand nombre d'acteurs possible et de communiquer sur le dynamisme des marchés. Elle montre aussi ce qui fait la richesse des marchés au niveau local et met en avant ces valeurs communes, comme le manger local. En France, ce sont près de 1 000 marchés qui sont espérés pour cette célébration ouverte à tous.

CONTACT www.jaimemonmarche.com

Modernisation du contenu du PLU

Issu d'une large concertation menée d'octobre 2014 à juin 2015 avec les associations nationales d'élus locaux, dont l'AMF, le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 réforme le contenu du PLU pour une meilleure prise en compte des enjeux contemporains de l'urbanisme. Ce nouveau règlement du PLU propose aux élus des outils de planification, utilisables « à la carte ».

Il s'articule autour de trois thèmes reprenant les grandes orientations de la loi ALUR, permettant de restructurer le règlement en fonction du but poursuivi par chaque règle et une meilleure adaptation aux projets : l'affectation des zones et la destination des constructions ; les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères ; les équipements et réseaux.

L'assouplissement des modalités d'écriture des règles y est consacré.

Le règlement peut également définir de façon qualitative un résultat à atteindre, dès lors que le résultat attendu est exprimé de façon précise et vérifiable. Élément intéressant pour les territoires ruraux, les règlements des PLU peuvent renvoyer au contenu du RNU dans certaines zones « U » (article R. 151-19 du code de l'urbanisme).

Parmi ses nombreuses nouveautés, le décret prévoit

notamment des dispositions relatives aux modalités d'expression des règles relatives à la densité minimale (article R. 151-39) ou au traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions (article R151-43).

Il redéfinit cinq nouvelles destinations des constructions, subdivisées en 20 sous-destinations (articles R.151-27 et suivants) et précise la définition des zones urbaines à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières (articles R. 151-17 et suivants).

Deux arrêtés sont attendus pour le second semestre 2016 qui porteront sur la création d'un lexique national visant à faciliter la rédaction et l'interprétation des quelques termes les plus couramment utilisés et la définition des destinations et sous-destinations des constructions.

Ce décret prévoit une application progressive de ses nouvelles dispositions visant à sécuriser les PLU approuvés existants et les procédures d'évolution des documents. Une application immédiate est prévue pour les PLU qui seront élaborés ou qui entreprendront dans une phase de révision générale à compter de sa date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016.

Voir brochure de présentation du décret sur www.territoires.gouv.fr et présentation détaillée du ministère du Logement sur www.amf.asso.fr/ réf. CW14406

RYTHMES SCOLAIRES NOUVEAUX DÉCRETS

La ministre de l'Éducation nationale a publié deux nouveaux décrets* pour les aides versées aux communes en difficulté. Ces textes visent à maintenir, pour les communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible, le versement de la part majorée du fonds de soutien sur la durée de la première convention du PEDT, dans la limite de trois ans, même si durant cette période de garantie la commune en perd l'éligibilité. Sur ce point, l'AMF avait alerté très tôt l'État sur la nécessité de garantir à ces communes le versement des aides financières sur la durée du PEDT, dans un contexte budgétaire dégradé. Pour les années suivantes, la commune continuera à avoir droit à la part majorée si elle est éligible à l'une de ces dotations au cours de l'année budgétaire considérée ou lors de l'exercice budgétaire précédent. L'AMF présentera les résultats de son enquête sur les Rythmes scolaires lors du 99^e Congrès.

*Décrets n° 2016-269 et n° 2016-271 du 4 mars 2016

PROTECTION DU PATRIMOINE LES ÉLUS SE MOBILISENT

Contrairement à ce que prévoyait le projet de loi initial sur la culture voté par les députés, la protection du patrimoine local ne peut être un simple élément du PLU, soumis d'une part à l'instabilité juridique - qui résulte de trop nombreux recours en ce domaine, et d'autre part, aux fréquentes procédures d'évolution pour mettre en compatibilité ou modifier ce document de planification.

C'est pourquoi l'AMF et de nombreux élus locaux ont apporté leur appui à la mobilisation de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire pour maintenir un dispositif spécifique de protection, à l'instar de la zone de protection du patrimoine architectural ou de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Les députés et les sénateurs ont créé, en ce sens, le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, document autonome annexé au PLU, qui donnera plus de force et de stabilité à la protection.

Déchets : transition entre deux agréments

Le ré-agrément d'un éco-organisme implique de modifier en conséquence ses contrats avec les collectivités. La nécessaire continuité du service public et la durée incompressible des procédures de signature nécessitent de trouver un cadre juridique permettant de poursuivre des relations techniques et financières alors que le nouveau contrat ne s'applique pas encore. La perspective de changer de co-contractant en raison de l'arrivée de nouveaux éco-organismes renforce les insécurités financières, juridiques et opérationnelles.

Voir www.amf.asso.fr/réf. CW14408

Avis sur les piscines

Lors de sa réunion du 10 mars 2016, la CERFRES a examiné le règlement des piscines émanant de la Fédération française de natation. Les observations faites par l'AMF ont été prises en compte : application de ces prescriptions aux seuls nouveaux équipements, distinction claire entre règles obligatoires et recommandations, dimensions des flotteurs existants permettant une utilisation pour tous les niveaux autres que national, précision que températures et éclairages concernent la durée. La CERFRES a validé ce nouveau règlement.

Compteurs Linky

L'AMF a saisi le Premier ministre au sujet du déploiement en cours des "compteurs communicants" de type Linky. François Baroin rappelle qu'il s'agit d'une décision du Gouvernement et estime nécessaire et urgente une expression de l'État pour informer les élus locaux sur les limites de leurs capacités à agir dans ce domaine mais aussi pour fournir de manière objective et transparente aux habitants inquiets les réponses qu'ils attendent.

La vie du réseau

L'AMF à vos côtés

Le 11 mars dernier, Jean-Christophe Le Neindre, chargé de mission a animé, à la demande de l'AD des maires du Bas-Rhin, une première réunion consacrée au phénomène de radicalisation.

Hélène Guinard et Alexandre Huot, du département Intercommunalité et Territoires, se sont déplacés dans l'Eure et dans la Haute-Loire pour présenter les communes nouvelles.

En Côte-d'Or, cette présentation a été complétée par une intervention de Pauline Delaere de la mission Environnement et Développement durable sur la nouvelle organisation des compétences en matière d'eau et d'assainissement.

Déplacements des élus

François Baroin a rencontré les élus de la région Grand-Est à Nancy le 14 mars dernier. Un tour d'horizon a permis une réflexion commune sur les modalités les plus opérationnelles de représentation des associations départementales au niveau des instances régionales. Il s'est également rendu à l'assemblée générale (AG) des maires des Pyrénées-Atlantiques le 2 avril.

André Laignel, premier vice-président délégué, s'est rendu, pour sa part, à l'AG des maires de l'Yonne le 15 mars dernier.

Philippe Laurent, secrétaire général, s'est rendu aux AG des associations départementales de l'Eure le 12 mars et du Loiret le 2 avril.

Agnès Le Brun, vice-présidente de l'AMF, a représenté celle-ci à l'AG de l'Aveyron et à la journée du 25^e anniversaire de l'Association des maires des Côtes d'Armor.

Invités internationaux à l'AMF

L'AMF a reçu Sandra Švaljek, adjointe au maire de Zagreb et Alessandro Cattaneo, ancien maire de Pavie, et ancien président de l'Association nationale des communes italiennes (ANCI), invités d'avenir du ministère des Affaires étrangères. Les échanges ont porté sur le rôle, les missions et l'organisation de l'AMF mais aussi sur des sujets d'actualité (les réformes territoriales...). Une délégation organisée par l'ambassade du Japon et présidée par Seiji Kuraishi a par ailleurs rencontré les services de l'AMF sur le fonctionnement des marchés publics et le rôle des autorités locales dans le processus d'appel d'offres dans le secteur du bâtiment en France.

1^{es} réunions AMF/AD

Le 24 mars dernier, ont eu lieu les trois premières réunions des groupes de travail communs aux responsables de départements de l'AMF et aux permanents d'associations départementales. Ces premiers échanges ont permis de mettre en avant de nouvelles pistes de mutualisation de la production entre l'AMF et les AD et d'initier une première réflexion sur l'allocation de moyens financiers au réseau.

MOOC Gestion de l'eau

Franc succès pour le MOOC sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : plus de 1 000 participants. Le dernier module de ce programme de formation innovant a été mis en ligne au début du mois d'avril. L'intégralité des modules reste accessible jusqu'au début du mois de juin. Suivra un nouveau programme sur l'organisation de fêtes et manifestations sur le territoire communal. Le MOOC sur la voirie communale quant à lui rouvrira à la rentrée de septembre après quelques actualisations.

En savoir plus : www.mairie2000.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

28 AVRIL
Groupe de travail Communes nouvelles
3 MAI
Groupe de travail Laïcité
4 MAI
Groupe de travail Numérique
10 MAI
Commission Fonction publique territoriale
30 MAI
Journée des élus de l'Outre-mer
31 MAI AU 2 JUIN
99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France
30 JUIN
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

15 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Pyrénées
22 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Finistère
30 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Doubs
10 MAI
Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Essonne
13 MAI
Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Vienne
21 MAI
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Territoire de Belfort
9 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Isère
11 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Gard
16 JUIN
7^e Carrefour des communes de Charente
17 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Loire-Atlantique

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 334
D'AVRIL 2016

Dossier. Le bénévolat au service de la citoyenneté et des économies
Interview. André Laignel
Dotations : « Un congrès pour faire pression avant que le budget 2017 ne soit bouclé »
Initiative. Brive-la-Gaillarde : la consultation citoyenne décryptée
Cahier central. La réforme du stationnement payant

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 334. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © Roland Bourguet, p.2 ; Thomas Launois/Fotolia, p.3

mairie-info.com

62 000 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations destiné
aux élus locaux